



JUIN 2002

15
(P.D. 10-11/02)

**EXPOSE DES MOTIFS ET PROJETS DE DECRETS
accordant :**

- un crédit destiné à financer la poursuite des travaux d'entretien lourd des bâtiments de l'Université de Lausanne-Dorigny et la réfection des terrains et bâtiments de la zone sportive de Dorigny commune à l'Université et à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
- un crédit destiné au boucllement du crédit infrastructure III et un crédit destiné à couvrir la réduction de la subvention fédérale escomptée pour la construction d'une deuxième salle omnisports et de deux annexes dans la zone sportive de Dorigny commune à l'Université et à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne

1. INTRODUCTION

Le transfert de l'Université de Lausanne-Dorigny commencé en 1970 s'est terminé en 1994 avec la remise du Bâtiment de chimie. La surface brute représente 185'200 m². Le coût de construction s'est élevé à 492 mios de francs. Les bâtiments les plus anciens ont plus de 30 ans d'utilisation. Actuellement, l'agrandissement du collège propédeutique est en cours, décret du 19 juin 2001.

Selon le plan directeur de 1967, le site de Dorigny est divisé en trois zones affectées à l'est aux Facultés des sciences humaines, au centre aux locaux communs comprenant le bâtiment du Rectorat et celui de la bibliothèque et des restaurants universitaires et à l'ouest à la Faculté des sciences.

Les terrains situés entre la route cantonale 1b et la rive du lac ont été affectés aux installations sportives de l'Université de Lausanne et à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. Les travaux dans la zone sportive ont débuté en 1970 et se sont terminés en 1998 avec la deuxième salle omnisports, locaux vestiaires et de surveillance.

Depuis 1996, le Comité directeur du BUD est chargé avec son bureau de construction des travaux d'entretien lourd des bâtiments et des infrastructures, la maintenance étant assurée par les services techniques de l'Université.

Un crédit de 8 millions de francs a été accordé au Conseil d'Etat le 15 septembre 1997 EMPD 271 (PD 25/97) pour le financement de la première tranche de 4 années de travaux d'entretien lourd. Le crédit a été épuisé en automne 2001.

Les crédits demandés au Grand Conseil sont destinés à financer :

- la poursuite des travaux d'entretien lourd des bâtiments de l'Université de Lausanne-Dorigny, ainsi que la réfection des terrains et bâtiments de la zone sportive commune à l'Université de Lausanne-Dorigny et à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. Crédit demandé Fr. 14'650'000.-
- le dépassement du crédit Infrastructure III, crédit complémentaire demandé de Fr. 176'000.-, et un crédit complémentaire pour couvrir la réduction de la subvention escomptée pour l'ouvrage aménagements sportifs, salle omnisports II, crédit demandé Fr. 427'200.-.

Cet EMPD est également destiné à régulariser le bouclage des frais du maître de l'ouvrage pour la période 1996-1998.

2. CREDIT ENTRETIEN LOURD

2.1 Rappel

Entretien courant – Entretien lourd

Sont considérés comme relevant de l'**entretien courant** les travaux nécessités par l'usage du bâtiment : l'usure des revêtements de sols, peintures murales défraîchies, changements de vitrages en façades, réglage des menuiseries intérieures, entretien des installations techniques, entretien des aménagements extérieurs, etc. Cette notion comprend également des modifications de locaux exigées par l'évolution de l'équipement scientifique ou par des changements d'enseignement.

L'entretien courant des bâtiments est assuré par l'Université avec ses services techniques. Il consiste en interventions simples et périodiques qui garantissent l'aptitude au service de l'ouvrage.

Les travaux d'**entretien lourd** sont ceux qui touchent aux éléments vitaux du bâtiment et qui sont dus à l'usure des structures, des installations techniques, des façades, des toitures, des infrastructures et des aménagements extérieurs (routes et chemins).

Les travaux d'entretien lourd s'inscrivent dans l'activité de conservation des ouvrages qui permet de les maintenir en bon état en conservant leur valeur matérielle et culturelle (norme SIA 469). A ce propos, il faut rappeler que plusieurs des bâtiments du site de Dorigny ont reçu des distinctions architecturales.

L'entretien lourd est assuré par le Bureau de construction de l'Université de Lausanne-Dorigny (BUD).

Normes retenues pour les frais d'entretien annuel

A titre d'exemple, les normes retenues par différentes institutions sont les suivantes :

Office fédéral des constructions et de la logistique	de 0,5 % à 1,5 % de la valeur d'assurance des immeubles
Service des bâtiments de l'Etat de Vaud	de 0,5 % à 1,5 % de la valeur d'assurance des immeubles
Banques, gérances, fiduciaires, etc.	de 1,0 % à 3,0 % de la valeur d'assurance des immeubles

Le canton de Zurich évalue de 1 à 3 % les frais d'entretien des constructions pour son université.

L'OCDE recommande d'affecter annuellement 1,5 à 2 % de la valeur de remplacement d'il y a 20 ans.

L'EMPD 271 (P.D. 25/97) de septembre 1997 démontre qu'un taux de 0,65 % de la valeur d'assurance des bâtiments de l'Université représente par année le montant à consacrer à l'entretien lourd.

Il n'existe pas de fond de rénovation pour les bâtiments de l'Etat. De sorte qu'en 1997, un crédit de 8 mios de francs a été nécessaire pour les travaux de rénovation des toitures et des centrales de chauffe pour les bâtiments les plus anciens.

2.2 Travaux réalisés avec le crédit d'investissement de septembre 1997 – 2001 EMPD 271 PD 25/97

2.2.1 Liste des travaux réalisés

Eléments	Travaux	Bâtiments	Crédit accordé EMPD 271	Réalisé
Toitures	Étanchéité et végétalisation	CP/BSP/BFSH1/LC	5'295'000. --	4'589'445. --
Façades	Changement vitrages et réglage	BFSH1/CP	490'000. --	934'862.25
Ventilation-chauffage	Récupération chaleur/ changement chaufferie	CP/BSP/BFSH1/LC	2'130'000. --	2'456'891.20
Total arrondi à			7'915'000. -- 8'000'000. --	7'981'198.45

2.2.2 Description des travaux réalisés

Toitures

Les travaux de rénovation ont consisté à la mise en place d'un nouveau complexe de toiture avec isolation en verre cellulaire et étanchéité compacte.

Les toitures anciennes ont été démontées. Un concept nouveau a été appliqué dans le but d'obtenir :

- une meilleure isolation du toit
- une plus grande solidité et résistance dans le temps, avec une isolation collée en plein et dans la masse
- une diminution des frais d'entretien des étanchéités par des étanchéités protégées
- une diminution des frais d'entretien du jardinage avec le remplacement de la terre végétale par du substrat.

Coût des travaux réalisés

Fr. 4'589'445. --

Façades

Au BFSH1, le verre armé isolant des lanterneaux et des pieds de façades était fissuré. Il a été remplacé par du verre collé avec isolation intérieure translucide en vue d'une longévité accrue.

Au CP, une façade en grille pare-pluie a été placée devant l'ancienne façade en pavés de verre de manière à empêcher les infiltrations d'eau de pluie.

Coût des travaux réalisés Fr. 934'862.25

Chaufferie-ventilation

Le site de l'Université comportait en 1997 de nombreuses chaufferies vétustes et plus conformes, soit 16 chaufferies réparties sur 9 sites.

Dans le but de rationaliser la production de chaleur, les installations existantes ont été remplacées par deux chaufferies centralisées, soit :

La chaufferie existante à l'est, établie dans le bâtiment des Facultés des sciences humaines 1^{ère} étape (BFSH1) a été agrandie et regroupe le bâtiment des Facultés des sciences humaines 2^{ème} étape (BFSH2), l'institut suisse de droit comparé (ISDC), le bâtiment des locaux communs (LC), le château de Dorigny (CD).

La chaufferie existante à l'ouest située dans le bâtiment de la biologie (BB) a été agrandie et regroupe le collège propédeutique (CP), le bâtiment des sciences physiques (BSP), le bâtiment de la pharmacie (BP) et celui de la chimie (BCH).

Les deux chaufferies ont été reliées entre elles par le moyen du caniveau technique, ce qui leur permet de se secourir en cas de besoin.

Enfin, la mise en conformité des installations a passé d'un système à haute température des fumées à un système à basse température.

Coût des travaux réalisés Fr. 2'456'891.20

Le coût total des travaux s'élève à Fr. 7'981'198.45

Une demande de subventionnement a été introduite auprès du Département fédéral de l'intérieur afin d'obtenir un subventionnement en vertu de la loi sur l'aide aux universités.

La subvention escomptée est de 1,5 mio de francs.

Dans le cadre de la rénovation des toitures, le BUD a été amené à résoudre le problème de l'élimination des déchets. Les anciennes isolations de liège ont pu être recyclées et utilisées sous forme de granulat comme isolation sous chape dans les travaux de rénovation de l'Institut de pathologie à Lausanne.

2.3 Travaux à réaliser de 2002 à 2005

2.3.1 Liste des travaux à réaliser

Bâtiments	Mise en exploit.	Façades	Toitures	Planchers/structures	Installations techniques	Infrastr. Terrains
BFSH1	1977		200'000.-			
BFSH2	1987	100'000.-	200'000.-			
BC	1982	750'000.-			500'000.-	
BB	1983		1'100'000.-		700'000.-	
CP	1970	550'000.-	150'000.-		150'000.-	150'000.-
BSP	1973				150'000.-	
Château		1'000'000.-	1'000'000.-	2'300'000.-	500'000.-	
Ferme La Mouline		500'000.-	500'000.-	2'000'000.-	500'000.-	
SOS1 (part VD)	1974	45'000.-	210'000.-			
Terrain de sports (part VD)	1980					1'395'000.-
Totaux		2'945'000.-	3'360'000.-	4'300'000.-	2'500'000.-	1'545'000.-
Total général						14'650'000.-

2.3.2 Description des travaux à réaliser

Toitures

Les travaux à réaliser concernent la toiture basse du collège propédeutique, le patio du BFSH1 où l'étanchéité de la terrasse végétalisée n'est plus assurée, le bâtiment de biologie (BB) où la terre végétale doit être remplacée par du substrat afin de diminuer les coûts d'entretien et d'éliminer les désordres d'étanchéité vers les ferblanteries.

Les toitures anciennes du château de Dorigny et de la ferme de la Mouline doivent être réfectionnées. La charpente du château doit être consolidée d'urgence. Toute la couverture et la ferblanterie doit être remise en état. Il y a urgence, car des arrivées d'eau amènent des désordres dans la maçonnerie des murs.

Coût des travaux à réaliser estimé à Fr. 3'360'000.-

Façades

Le béton des façades du collège propédeutique est carbonaté. Celui de la salle omnisports 1^{ère} étape également. Il est nécessaire de prévoir sa réfection et sa protection. Le béton des locaux communs doit être nettoyé et traité.

La façade en bois sur la toiture nord du bâtiment central doit être nettoyée et traitée contre l'humidité.

Une réfection de la façade du château de Dorigny doit être entreprise. Il s'agit de rénover les éléments de pierres de taille et d'assainir les maçonneries et les crépissages.

La façade de la ferme de la Mouline doit être remise en état. Des arrivées d'eau sont en train de pourrir les poutres.

Les joints des façades métalliques du BFSH2 doivent être réfectionnés.

Coût des travaux à réaliser estimé à Fr. 2'945'000.-

Installations techniques – Chauffage-ventilation-sanitaire

Un local citerne de 500'000 litres pour le mazout est nécessaire. Les capacités de stockage sur le site sont insuffisantes et résultent de l'ancien concept qui dispersait les chaufferies.

La citerne sera placée près de la chaufferie ouest dans le bâtiment de biologie.

Les installations de chauffage, les installations sanitaires et les installations électriques du château de Dorigny et de la ferme de la Mouline doivent être entièrement remises à neuf.

Les conduites d'eau chaude sanitaire au bâtiment du collège propédeutique et au bâtiment des sciences physiques doivent être changées pour cause de vétusté.

L'équipement technique de la cuisine et du réfectoire du bâtiment central doit être partiellement remplacé. Il a plus de 20 ans d'existence. Certains appareils ne se fabriquent plus et il n'existe plus de pièces de rechange pour les réparer.

Coût des travaux à réaliser estimé à Fr. 2'500'000.-

Structures – planchers

Les poutres et les planchers des étages au château de Dorigny doivent être consolidés et réfectionnés.

De même, les poutres de la ferme de la Mouline doivent être remplacées en partie et réfectionnées.

Coût des travaux à réaliser estimé à Fr. 4'300'000.-

Infrastructure – routes et places – terrains de sports

La place au sud du collège propédeutique doit être réfectionnée. Les pavés de la place doivent être mis de niveau.

Les terrains de la zone sportive en gazon naturel doivent être remis en état. La perméabilité et la planimétrie ne sont plus assurées. Les systèmes de drainage doivent être changés car ils sont détériorés.

La piste d'athlétisme doit être réparée et enduite d'un nouveau revêtement.

Coût des travaux à réaliser estimé à Fr. 1'545'000.-

Le coût total des travaux à entreprendre s'élève à Fr. 14'650'000.-

L'ensemble de ces travaux présente un caractère d'urgence, il s'agit de maintenir la valeur du patrimoine de l'Etat à Dorigny. Le crédit de Fr. 14'650'000.- sera réparti en 4 tranches annuelles de Fr. 3'650'000.-

Des démarches seront entreprises auprès de l'OFES afin d'obtenir un subventionnement en vertu de la loi sur l'aide aux universités pour la part des travaux relevant de transformation au sens de l'art. 5 des directives servant à déterminer les subventions.

2.4 Financement

Le crédit nécessaire à l'entretien lourd des bâtiments universitaires de Dorigny, objet du présent exposé des motifs, est compris au budget d'investissement pour 2002 et au plan d'investissement pour les années 2003 à 2005, dans l'objet de regroupement 200016 Université de Dorigny – Construction.

3. FRAIS DU MAITRE DE L'OUVRAGE

3.1 Bouclement des frais du maître de l'ouvrage pour la période 1996 – 1998

Par décret du 3 mars 1997, le Grand Conseil a accordé au Conseil d'Etat un crédit de Fr. 600'000.- pour le financement des frais du maître de l'ouvrage période 1996-1998 du Bureau de construction de l'Université de Lausanne-Dorigny. Ce montant a été totalement dépensé. Le crédit doit être considéré comme bouclé.

3.2 Comité directeur du BUD

Le Conseil d'Etat a créé le 16 janvier 1968 un comité directeur chargé d'assurer le transfert à Dorigny de l'Université de Lausanne. Il lui a délégué une part importante des pouvoirs du maître de l'ouvrage et l'a doté d'un organisme de planification et d'exécution, le « Bureau de construction de l'Université de Lausanne-Dorigny » (BUD).

Dans sa séance du 20 septembre 1995, le Conseil d'Etat a décidé de maintenir le comité directeur et son bureau de construction (BUD), considérant les investissements importants qui devront encore intervenir ces prochaines années à Dorigny.

3.3 Organisation et tâches du BUD

3.3.1 Organisation

Le Comité directeur du BUD est composé de trois membres qui exercent leur mandat à titre bénévole et qui sont MM. Jean-François Thonney, président, Antoine Hoefliger et Pierre Henchoz, membres.

L'organe technique et administratif à leur disposition est dirigé par M. Jean-Pierre Mathez, architecte responsable. La réalisation des bâtiments est confiée à des mandataires et à des entreprises.

3.3.2 Tâches

Pour la période 2002-2005, le Comité directeur du BUD a notamment pour tâche :

- de terminer la construction de l'extension du collège propédeutique (grands auditoires) ;
- de préparer l'étude et la réalisation d'un troisième bâtiment pour les Facultés des sciences humaines (BFSH3) ;
- d'assurer la gestion, la planification et la direction de la poursuite des travaux d'entretien lourd ;
- d'assurer la protection du site de Dorigny dans ses aménagements et son aspect actuel et futur ainsi que la protection de ses bâtiments les plus anciens ;
- de plus, les travaux de mise à jour des plans des bâtiments ainsi que leur transcription sur dessin informatique doivent se poursuivre afin d'assurer la gestion de l'entretien et de l'ouvrage des constructions.

Pour la période 2003-2004-2005, les frais (honoraires de l'organisme de planification et frais de bureau) sont évalués à Fr. 300'000.- par année.

Dans sa réponse à la 8^{ème} observation de la Commission des finances sur le budget 2001, le Conseil d'Etat rappelle en particulier que *« les dépenses d'investissement doivent être financées par un EMPD alors que les charges de personnel doivent être financées par l'intermédiaire du budget de fonctionnement »*.

Les frais du maître de l'ouvrage (BUD) entrent dans cette seconde catégorie s'agissant de dépenses qui n'ont pas pour but de compléter ou de développer le domaine public et le patrimoine administratif du canton.

Dès lors, les frais du maître de l'ouvrage n'émergeront plus au budget d'investissement mais au budget de fonctionnement UB 251 – Service des affaires universitaires – compte 31852, consultations, mandats, expertises, dès l'exercice 2003.

4. BOUCLEMENT DIVERS CREDITS

4.1 Bouclement du crédit infrastructure III 4^{ème} crédit EMPD 296/73

Dans l'exposé des motifs et projet de décret n° 296 du 19 septembre 1973, le coût de construction annoncé pour le 4^{ème} crédit d'infrastructure était de Fr. 5'752'000.-. Le coût final est de Fr. 6'372'264.-.

Ces travaux d'infrastructure comprennent la construction :

- du caniveau technique, part UNIL
- du passage piétons sous la RC1 ainsi que le chemin piétons
- de la route mitoyenne UNIL-EPFL, part UNIL.

Tableau de comparaison

	Total	Part Vaud	Part CH
Coût de construction	6'372'264.-	3'052'008.-	3'320'256.-
Coût selon exposé des motifs n° 296-73	5'752'000.-	2'876'000.-	2'876'000.-
Différence	+620'264.-	+176'008.-	+444'256.-

Le montant du crédit complémentaire s'élève à Fr. 176'008.-, arrondi à Fr. 176'000.-. Cette augmentation des coûts est due principalement aux difficultés géologiques rencontrées lors de la construction du passage piétons sous la RC1.

4.2 Crédit destiné à couvrir la réduction de subvention fédérale escomptée pour la construction d'une deuxième salle omnisports et de deux annexes dans la zone sportive de Dorigny commune à l'Université et à l'Ecole polytechnique fédérale, EMPD n° 371 (PD 30/89) automne 1989

Pour la construction de ce bâtiment et de ses deux annexes, un crédit de Fr. 4'110'000.- a été accordé au Conseil d'Etat par décret du 6 décembre 1989.

Ce montant de Fr. 4'110'000.- représente la part vaudoise après déduction de la subvention fédérale en vertu de la LAU, le coût total devisé s'élevant à Fr. 16'000'000.- dont la moitié à la charge de la Confédération pour l'EPFL.

Afin de procéder au bouclement de ce crédit, le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un montant de Fr. 427'200.-.

Le bouclement de ce crédit d'investissement est lié à la procédure d'octroi des subventions fédérales. Les décomptes finals de construction font l'objet de vérifications approfondies de la part des services de la Confédération. L'examen de ces décomptes et de toutes les factures y relatives entraîne de difficiles négociations sur les points contestés et les abattements opérés unilatéralement par les services fédéraux. Dans ce cas, la subvention a été

accordée en deux parties et la décision finale de l'Office fédéral de l'éducation et de la science est tombée le 20 novembre 2000.

4.2.1 Crédit additionnel

Dans l'exposé des motifs et projet de décret n° 371 automne 1989, le coût annoncé pour la part du canton était de Fr. 8'000'000.-. Le coût final de construction part vaudoise est de Fr. 7'864'250.-

La situation financière découlant de la construction et de ses annexes se présente comme suit :

	Total Fr.	Vaud Fr.	Confédération subventions Fr.
Salle omnisports	7'006'695.-	3'975'286.-	3'031'409.-
	<i>c. subventionné</i> 6'590'000.-	<i>c. subventionné</i> 3'558'591.-	
Vestiaires extérieurs	<i>non subventionné</i> 416'695.-	<i>non subventionné</i> 416'695.-	
Locaux de surveillance	647'938.-	439'095.-	208'843.-
	<i>c. subventionné</i> 464'096.-	<i>c. subventionné</i> 255'253.-	
	<i>non subventionné</i> 183'842.-	<i>non subventionné</i> 183'842.-	
Local tests	209'617.-	122'835.-	86'782.-
	<i>c. subventionné</i> 209'617.-	<i>c. subventionné</i> 122'835.-	
	<i>non subventionné</i> -	<i>non subventionné</i> -	
Total	7'864'250.-	4'537'216.-	3'327'034.-
	<i>c. subventionné</i> 7'263'713.-	<i>c. subventionné</i> 3'936'679.-	
	<i>non subventionné</i> 600'537.-	<i>non subventionné</i> 600'537.-	
Coût selon exposé des motifs 371 automne 1989	8'000'000.-	4'110'000.-	3'890'000.-
	<i>c. subventionné</i> 7'780'000.-	<i>c. subventionné</i> 3'890'000.-	
	<i>non subventionné</i> 220'000.-	<i>non subventionné</i> 220'000.-	
Différences	-135'750.-	+427'216.-	-562'966.-
		montant du crédit complémentaire	

Coûts non subventionnés : permis de construire, indemnités aux cultures, maquettes, taxes de raccordement, eau, égoûts, électricité, réductions de subvention (diminution du %)

L'objet a coûté Fr. 135'750.- de moins que le devis. La subvention a été diminuée de Fr. 562'966.- suite aux coupes linéaires des subventions opérées par les chambres fédérales. Le montant de Fr. 427'216.-, arrondi à Fr. 427'200.- demandé au Grand Conseil pour le bouclage de ce crédit est dû uniquement à la réduction de la subvention.

Le crédit de Fr. 4'110'000.- doit être complété d'un montant de Fr. 427'200.-.

5. RECAPITULATION DES CREDITS DEMANDES

- Crédit entretien lourd 2002-2005	Fr.	14'650'000.-
- Bouclage crédit infrastructure III	Fr.	176'000.-
- Bouclage crédit SOS2	Fr.	427'200.-

6. CONSEQUENCES

6.1 Conséquences sur le budget annuel

Ces investissements entraîneront l'amortissement annuel suivant :

pour le premier décret, sur 10 ans	Fr.	1'465'000.-
pour le second décret, sur 25 ans	Fr.	24'100.-

6.2 Charge d'intérêts

La charge annuelle moyenne d'intérêt, calculée au taux de 5 % sera de :

pour le premier décret	Fr.	402'800.-
pour le second décret	Fr.	16'600.-

6.3 Frais du maître de l'ouvrage

Fr. 300'000.-

Reprise de ces frais, dès 2003, par le budget de fonctionnement, UB 251, compte 31852, pour les raisons indiquées sous chiffre 3.3.2 ci-dessus.

6.4 Conséquences sur les communes

Aucune conséquence.

6.5 Conséquences sur l'environnement

Les travaux d'entretien lourd intègrent les préoccupations liées au développement durable dans le choix des concepts et des matériaux.

PROJET DE DECRET

accordant un crédit destiné à financer la poursuite des travaux d'entretien lourd des bâtiments de l'Université de Lausanne-Dorigny et la réfection des terrains et bâtiments de la zone sportive de Dorigny commune à l'Université et à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Article premier.- Un crédit de Fr. 14'650'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer l'entretien lourd des bâtiments de l'Université de Lausanne-Dorigny, pour la période 2002-2005.

Art. 2. - Ce montant sera prélevé sur le compte « Dépenses d'investissement » et amorti en dix ans.

Art. 3. - Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 27, chiffre 2, de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur

Donné, etc.

Ainsi délibéré et adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 8 avril 2002.

La présidente :

F. Jeanprêtre

Le chancelier :

V. Grandjean

PROJET DE DECRET

accordant un crédit additionnel destiné au boucllement du crédit infrastructure III et un crédit additionnel destiné à couvrir la réduction de la subvention fédérale escomptée pour la construction d'une deuxième salle omnisports et de deux annexes dans la zone sportive de Dorigny commune à l'Université et à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Article premier. – Un crédit additionnel de Fr. 176'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour couvrir le dépassement du coût de construction Infrastructure III 4^{ème} crédit et un crédit additionnel de Fr. 427'200.- est accordé au Conseil d'Etat afin de couvrir la réduction de la subvention fédérale pour la construction deuxième salle omnisports et de deux annexes dans la zone sportive de Dorigny commune à l'Université de Lausanne et à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne.

Art. 2. – Ces montants seront prélevés sur le compte « Dépenses d'investissement » et amortis en vingt-cinq ans.

Art. 3. – Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 27, chiffre 2, de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, etc.

Ainsi délibéré et adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 8 avril 2002.

La présidente :

Le chancelier :

F. Jeanprêtre

V. Grandjean

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1. Solde à amortir au 31.12.2002

a) Solde au 31.12.2002 selon budget	2 263 937 100
b) Crédits votés en 2002	22 413 900
c) Demandes en cours	46 884 500
d) Présent crédit	15 253 200
	<hr/>
	<u>2 348 488 700</u>

2. Charges d'amortissement pour le budget 2003

a) Amortissements selon budget 2002	214 577 500
b) Déduction des objets amortis au 31.12.2002	8 695 500
	<hr/>
c) Amortissements adaptés du budget 2002	205 882 000
d) Amortissements relatifs aux décrets votés en octobre, novembre et décembre 2001, mais non amortissables en 2002	6 440 000
e) Amortissements votés en 2002	3 466 800
f) Demandes en cours	4 070 000
g) Présent crédit	1 489 200
	<hr/>
Amortissements 2003	<u>221 348 000</u>

h) Demande en cours pour 4ème trim. 2002	
i) Présent crédit	

Amortissements 2004	<u>221 348 000</u>
----------------------------	---------------------------